

Jean LASSALLE
Député des Pyrénées-Atlantiques

OLORON-SAINTE-MARIE, le 10 juillet 2008

Maire de Lourdios-Ichère
Conseiller Général de la Vallée d'Aspe
Président de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques
Président de l'Association des Populations des Montagnes du Monde

Mesdames et Messieurs les Maires de la zone
centrale et de la zone périphérique du Parc
National des Pyrénées

N/Réf : JL/CM N° 08.1984

Mesdames les Maires,
Messieurs les Maires,

Comme vous le savez l'enquête publique concernant la modification du décret n°67-265 du 23 mars 1967 relatif au Parc National des Pyrénées est en cours.


Vous savez comme il est important que vous-même, les membres de votre Conseil Municipal et votre population alliez déposer votre sentiment sur les registres (vous trouverez ci-joint le calendrier des dates et des lieux retenus).

Si vous avez besoin de conseil je vous rappelle que l'Association Départementale des Elus de la Montagne (ADEM) des Pyrénées-Atlantiques a décidé de faire appel à Maître Jean-Pierre CASADEBAIG, Bâtonnier, (8 place Georges Clemenceau, 64000 PAU Téléphone 05 59 98 43 00) pour suivre ce dossier à nos côtés, préparer les argumentaires dont nous avons besoin et se livrer à une étude de fonds sur les conséquences irrémédiables pour nous et nos vallées de l'acte en cours.

J'insiste un peu car cette affaire est très grave. Si vous voulez vous en persuader encore, il suffit de constater que le Directeur du Parc National, lui-même, qui était notre ami à tous, vient de partir le 1^{er} juillet en pleine enquête publique qu'il aurait pourtant été censé défendre.

Je vous assure, Mesdames les Maires, Messieurs les Maires, de mes sentiments les meilleurs

A. ti .



Jean LASSALLE

PJ : Avis d'enquête publique

Copie pour information :

- Monsieur le Président de la République
- Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie
- Madame la Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Ecologie
- Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine
- Monsieur le Préfet de la Région Midi Pyrénées
- Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées
- Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
- Madame la Présidente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Parc National
- Monsieur le futur Directeur du Parc National

COPIE



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES
PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

PARC NATIONAL DES PYRENEES OCCIDENTALES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, en application de l'arrêté interdépartemental du 23 mai 2008, il sera procédé, du lundi 23 juin 2008 au vendredi 25 juillet 2008 inclus, à une enquête publique portant sur la modification du décret de création du Parc national des Pyrénées Occidentales.

Ont été désignés par le tribunal administratif de PAU pour siéger au sein de la commission d'enquête :

- Mme Marie-Thérèse ARRIETA, directrice de préfecture en retraite, Présidente de la commission d'enquête,
- M. Xavier CEBERIO, ingénieur chimiste en retraite, Président en cas d'empêchement de Mme ARRIETA,
- M. Alix PALDUPLIN, cadre bancaire en retraite,
- et M. Joseph FERLANDO, major de gendarmerie en retraite, comme membre suppléant en cas d'empêchement de l'un des membres de la commission.

Les membres de la commission d'enquête assureront des permanences pour recevoir les observations du public :

Département des Hautes-Pyrénées :

- Sous-préfecture de BAGNERES-DE-BIGORRE, le mercredi 2 juillet de 9 h à 12h,
- Sous-préfecture d'ARGELES-GAZOST, le mercredi 9 juillet de 9 h à 12 h
- Mairie d'ARRENS-MARSOUS, le jeudi 3 juillet de 15 h à 18 h,
- Mairie de CAUTERETS, le jeudi 3 juillet de 9 h à 12 h et le mercredi 9 juillet de 15 h à 18 h,
- Mairie de GAVARNIE, le lundi 23 juin de 15 h à 18 h et le mardi 15 juillet de 15 h à 18 h,
- Mairie de LUZ-SAINT-SAUVEUR, le lundi 23 juin de 9 h à 12 h et le mardi 15 juillet de 9 h à 12 h,
- Mairie de SAINT-LARY-SOULAN, le vendredi 25 juillet de 14 h à 17 h,

Département des Pyrénées-Atlantiques:

- Sous-préfecture d'OLORON-SAINTE-MARIE, le lundi 21 juillet de 9 h à 12h,
- Mairie d'ARUDY, le mardi 1er juillet de 14 h à 17 h,
- Mairie de BEDOUS, le mercredi 25 juin de 9 h à 12 h et le mardi 8 juillet de 14 h à 17 h,
- Mairie de BORCE, le mercredi 25 juin de 14 h à 17 h et le mardi 8 juillet de 9 h à 12 h,
- Mairie de LARUNS, le mardi 1er juillet de 9 h à 12 h et le lundi 21 juillet 2008 de 15 h à 18 h,

Du lundi 23 juin 2008 au vendredi 25 juillet 2008 inclus, les dossiers et registres d'enquêtes côtés et paraphés par les commissaires enquêteurs, seront déposés à la préfecture des Hautes-Pyrénées, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost, à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre, à la sous-préfecture d'Orlon-Sainte-Marie et dans les mairies ci-après :

Département des Hautes-Pyrénées (56 communes) :

ADAST, ANCIZAN, ARAGNOUET, ARRAS-EN-LAVEDAN, ARBÉOST, ARCIZANS-AVANT, ARCIZANS-DESSUS, ARGELÈS-GAZOST, ARRENS-MARSOUS, ARTALENS-SOUIN, ASPIN-AURE, AUCUN, AULON, AYROS-ARBOUIX, BAGNÈRES-DE-BIGORRE, BARÈGES, BAZUS-AURE, BEAUCENS, BETPOUEY, BUN, CADEILHAN-TRACHÈRE, CAMPAN, CAUTERETS, CHÈZE, ESQUIÈZE-SÈRE, ESTAING, ESTERRE, FERRIÈRES, GAILLAGOS, GAVARNIE, GÈDRE, GUCHAN, GUCHEN, GRUST, LAU-BALAGNAS, LUZ-SAINT-SAUVEUR, PRÉCHAC, PIERREFITTE-NESTALAS, SAINT-LARY-SOULAN, SAINT-SAVIN, SALIGOS, SASSIS, SAZOS, SERS, SIREIX, SOULOM, TRAMEZAYGUES, UZ, VIELLA, VIELLE-AURE, VIER-BORDES, VIEY, VIGNEC, VILLELONGUE, VISCOS, VIZOS.

Département des Pyrénées-Atlantiques (30 communes) :

ACCOUS, ARUDY, ASTE-BÉON, AYDIUS, BEDOUS, BESCAT, BÉOST, BIELLE, BILHÈRES, BORCE, BUZY, CASTET, CETTE-EYGUN, ESCOT, ETSAUT, EAUX-BONNES, GÈRE-BÉLESTEN, IZESTE, LARUNS, LEES-ATHAS, LESCUN, LOURDIOS-ICHÈRE, LOUVIE-JUZON, LOUVIE-SOUBIRON, LYS, OSSE-EN-ASPE, SARRANCE, SAINTE-COLOME, SÉVIGNACQ-MEYRACQ, URDOS.

Aux jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête, le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser, par écrit, à la Présidente de la commission d'enquête, Mairie de SAINT-LARY-SOULAN (65170), siège principal de l'enquête.

La Présidente transmettra l'ensemble du dossier, le rapport ainsi que les conclusions au Préfet des Hautes-Pyrénées au plus tard le 1er septembre 2008.

Toute personne intéressée pourra à l'issue de l'enquête obtenir communication du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces demandes devront être adressées à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées (bureau de l'environnement et du tourisme).

Tarbes, le 23 mai 2008

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,



François DELAGE

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Marc CABANE